

Question 1

Nous avons besoin de savoir si l'entrée électrique du nouvel abri doit être de 100 ampères ou 200 ampères?

Réponse

Le panneau électrique est de 200 ampères.

Question 2

Est-ce que nous devons nous occuper de modifier temporairement l'entrée électrique du bâtiment d'Hydro-Québec afin de permettre le passage de votre nouveau bâtiment ? À l'heure actuelle, il n'y a pas suffisamment de dégagement.

Réponse

Aucune interruption de service ne sera permise sur les équipements, abri ou autres de Hydro Québec.